

CLEVERCONNECT
Société par actions simplifiée au capital social de 3.714.962 euros
Siège social : 14 rue Gaillon, 75002 Paris
498 739 879 RCS Paris
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 2 MARS 2025**

(extrait)

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de l'acquisition des 7.210 actions ordinaires attribuées gratuitement, de la réalisation de l'augmentation de capital en résultant et de la modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président,

[...]

constate l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'acquisition définitive de 7.210 actions gratuites à effet en date de ce jour ;

constate la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société consécutive, par prélèvement d'une somme de 7.210 euros sur le poste « Primes d'émission » de la Société, dont le montant s'élevait au 31 décembre 2024 à 38.429.204 euros, pour le porter à 38.421.994 euros, par la création et l'émission de 7.210 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune au profit des Attributaires, portant le capital social de 3.707.752 euros à 3.714.962 euros, étant précisé que, conformément à la loi, l'autorisation conférée par la collectivité des associés en vue de l'attribution gratuite d'actions à des salariés de la Société, a emporté de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

décide de modifier les statuts aux fins de refléter l'augmentation de capital susvisée par :

- l'ajout à l'article 6 (Apports) des statuts du paragraphe suivant :

« Suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées à certains salariés par le Président en date du 2 mars 2025 sur autorisation consentie par décisions unanimes des associés le 11 octobre 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 7.210 euros, par création de 7.210 actions nouvelles ordinaires, pour le porter à la somme de 3.714.962 euros »

- la modification des statuts à l'article 7 (Capital social) comme suit

« Le capital social est fixé à la somme de trois millions sept cent quatorze mille neuf cent soixante-deux (3.714.962) euros.

Il est divisé en trois millions sept cent quatorze mille neuf cent soixante-deux (3.714.962) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont :

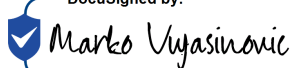
- 1.885.968 actions ordinaires ;
- 234.375 actions ordinaires dites de « catégorie A1 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 308.220 actions ordinaires dites de « catégorie A2 » aux fins d'identification exclusivement ;
- 689.655 actions ordinaires dites de « catégorie B » aux fins d'identification exclusivement ;
- 325.670 actions ordinaires dites de « catégorie B1 » aux fins d'identification exclusivement ; et
- 271.074 actions ordinaires dites de « catégorie C » aux fins d'identification exclusivement. »

Cette décision est adoptée par le Président.

[...]

CERTIFIE CONFORME

A titre de convention sur la preuve, le signataire a convenu de signer les présentes par voie électronique par l'intermédiaire du service DocuSign ; le signataire s'accordant pour conférer à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service DocuSign.

DocuSigned by:

7FFCBDE97AAB467...

Le Président
Marko Vujasinovic